



Compte rendu de la CAPD du mardi 15 décembre 2015



En introduction, l'Inspecteur d'Académie énonce les principes qui le guident: le respect du personnel du 1^{er} degré et l'esprit de bienveillance. Il admet l'aspect critiquable de la notation. Le rôle des inspecteurs constitue un soutien aux équipes. Certains postes à profil sont donc nécessaires pour la prise en compte des spécificités de ces fonctions.

Le SNUipp rappellera ces principes chaque fois que ce sera nécessaire. Il continue à dénoncer le principe des postes à profil et demande que soient mises en place des formations pour les postes particuliers.

[Lire la déclaration du SNUipp-FSU 63](#)

Promotions

L'attribution des restes s'est faite au profit de deux collègues instituteurs, le premier pour un passage au 10^{ème} échelon, le second au 11^{ème} échelon. 6 PE sont concernés : trois collègues passent au grand choix au 8^{ème} échelon et trois au grand choix au 7^{ème} échelon. L'effet rétroactif sera comptabilisé sur le traitement de février.

Nominations définitives

22 enseignants ont été interrogés : 3 réponses ont été positives sur des postes de brigade. L'IA s'interroge sur la pertinence du dispositif, vu le petit nombre de collègues intéressés. Pour 2016, les postes seront tous remis au mouvement.

Mouvement

Modification des règles

La règle bonifiant les collègues éloignés de plus de 40 km avait été initialement refusée par l'administration. Le SNUipp 63 a argumenté en faveur de cette bonification en expliquant les difficultés liées notamment à la réforme des rythmes scolaires qui obligent les collègues à 5 déplacements. L'Inspecteur d'Académie a finalement approuvé la bonification qui sera inscrite dans les règles pour observation pour un an.

Le SNUipp 63 a insisté pour que les remplaçants puissent travailler à temps partiel en argumentant sur le fait qu'il existe de nombreux remplacement courts à réaliser, et que l'administration utilise des remplaçants à temps partiels (périodes à temps pleins des collègues à 80%). L'Inspecteur d'Académie a refusé en raison des difficultés de gestion.

Propositions pour la 2^{ème} phase du mouvement

Les fiches de vœux pourront être faites sur une feuille de calcul (type Excel) ou sur fiches papier. Un outil est en cours d'élaboration pour aider à la vérification des fiches nombreuses à cette phase. Un deuxième groupe de travail sera programmé sur cette question.

L'affectation différée sera toujours possible.

Les participants à la 2^{ème} phase devront lister tous les postes. Il n'y aura pas de vœu géographique à cette phase. Les vœux devraient se faire par quotité. Les collègues avec un faible

barème doivent être vigilants car le bénéfice du temps partiel risque d'être réduit par les temps de trajets pour des postes éloignés.

Calendrier mouvement

Groupe de travail temps partiels	14 janvier
Groupe de travail permutations	19 janvier
Circulaire temps partiels	26 janvier
Saisie des voeux	du 4 au 12 avril
CAPD 1 ^{ère} phase	24 mai
Groupe de travail 2 ^{ème} phase	21 juin
CAPD 2 ^{ème} phase	23 juin

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU 63

L'IA rappelle que la CAPD concerne la gestion des personnels.

Retraite pour des carrières incomplètes

Les enseignants ex-instituteurs devenus PE, avec des carrières incomplètes qui souhaitent poursuivre leur activité au-delà de la limite d'âge du corps des actifs doivent se renseigner auprès des services de la DSDEN 15.

Décharges de direction de 1 à 4 classes

659,5 jours sur 1332 dus ont été assurés. Les IEN ont interrogé les collègues pour qu'ils choisissent leur jour de décharge. Certains collègues ont refusé ces décharges en raison de la présence d'AED chargés de l'aide administrative.

Enseignants spécialisés

La demande d'un groupe de travail portant sur l'évaluation des besoins en postes spécialisés, le mouvement des enseignants spécialisés et les besoins en formation a été refusée en raison du manque de temps.

Poste G de Rochefort-Montagne

Il est absent dans l'annuaire ASH car non pourvu. Mais le support n'a pas disparu.

Financement des intervenants pour la formation continue des psychologues et des rééducateurs.

La question sera posée à l'IEN-ASH.

Frais de déplacement des personnels itinérants

Le SNUipp demande que les collègues soient défrayés pour l'ensemble des kilomètres parcourus. L'IA ne modifie pas le principe d'une enveloppe initiale. Il est demandé aux collègues de rationaliser leurs déplacements (*les collègues apprécieront !*).

Convention entre l'éducation nationale et l'hôpital

Elle est en cours. La réponse de l'hôpital est attendue. Le remboursement des frais de déplacement relève de la compétence de l'hôpital.

Frais d'inscription formation diplômante

Le défraiement, par l'administration, des frais d'inscription de la formation diplômante n'est pas à l'ordre du jour. L'an dernier, des collègues ont pu mobiliser leur DIF. Le SNUipp appelle les collègues à réaliser la même procédure.

Remboursement partiel des titres de transport (domicile-travail)

Il est possible pour les collègues en CUI qui doivent faire une demande aux établissements employeurs. Les AESH trouvent sur le site de la DSDEN à la rubrique AESH, les formulaires à renseigner.

Questions posées par les autres organisations syndicales

Enseignement des langues vivantes : demande d'un pilotage par l'IEN.

Alerte sur les le temps de trajet pour se rendre à des animations pédagogiques et sur le caractère obligatoire de certaines. La remarque est entendue.

Enquête élèves allophones

Certaines écoles ne l'ont pas reçue. Demande d'accompagnement par un conseiller pédagogique pour compléter l'enquête.

Projet d'école 2016-17

Les projets ont jusqu'en juin pour être présentés.

Autorisations d'absence

L'administration assure être bienveillante dans l'accord des autorisations d'absence avec plein traitement pour des rendez-vous médicaux : un courrier est toutefois nécessaire pour confirmer par l'intéressé-e l'impossibilité du choix de la date.

Inspection des titulaires remplaçants brigades

Rattrapage en cours.

Résultats des départs en formation continue

Consultables sur Gaia bleu (*sur le site du SNUipp-FSU 63 aussi...*)

Les élues à la CAPD,
Régine DUMAS et Joëlle MASSON